

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FONT-ROMEUE ODEILLO VIA
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le DIX-NEUF NOVEMBRE à 18h00,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : 13 novembre 2020

La séance n'était pas autorisée au public. La retransmission des débats en direct a pu être suivie par le public, le lien internet pour la diffusion en live de ce conseil municipal était le suivant : <https://www.facebook.com/CommuneFontRomeu>.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Faëza OMAHSAN

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Ayant pris part aux délibérations : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – Mme Christine DELIAS - M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel - M. LATUTE Jean-Michel – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain - Mme OMAHSAN Faëza - Mme PIERA Martine – M. Serge PONSA - M. RIFF Michel

ABSENTS EXCUSÉS :

M. BOSSELUT Rodolphe -- Mme NOLIN Claire – M. PEREZ Julien –

ABSENTE :

Mme Liliane NGUYEN

AVAIENT PROCURATION :

M. PONSA Serge pour M. BOSSELUT Rodolphe – M. RIFF Michel pour Mme NOLIN Claire – Mme DELIAS Christine pour M. PEREZ Julien.

DEL-2020-173 - CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION DE RESEAU DE TELEPHONIE MOBILE FREE MOBILE – PARCELLE CADASTRALE AV N°95.

Monsieur Le Maire RAPPELLE que, pour les besoins de l'exploitation des réseaux de télécommunication actuels et futurs, l'entreprise FREE MOBILE doit procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunication.

Il RAPPELLE également que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AV N°95, terrain actuellement en friche au droit de la Station d'Épuration Communale.

Aussi, après en avoir conjointement étudié la faisabilité technique, il est proposé de conclure une convention pour l'installation de ces équipements sur ledit terrain.

Monsieur Le Maire PROPOSE que cette mise en place s'effectuera sur la base des conditions prévues à la Convention d'Occupation du Domaine Public et à ces annexes ci-jointes.

La durée du bail est de 12 ans et le loyer annuel de 7 000.00 € HT.

Le bail fait l'obligation à l'opérateur de s'assurer que le fonctionnement de ses équipements techniques soit toujours conforme à la réglementation et ses évolutions applicables notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (ABSTENTIONS :8 – POUR : 10 – CONTRE :0)

Et DECIDE de :

- DONNER un accord sur le principe de la demande de FREE MOBILE,
- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer cette Convention d'Occupation du Domaine Public et autres document relatifs,
- AUTORISER FREE MOBILE à demander toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'installation et d'exploitation de la station d'antenne –relais.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Font-Romeu Odeillo Via,
le 20 novembre 2020



Le Maire,
Alain LUNEAU